

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mars 2014

POINT IV.1 :
Questions financières : approbation du compte financier 2013
au vu du rapport des commissaires aux comptes,
approbation de l'affectation des résultats et des provisions

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 21 pour (unanimité) : le compte financier 2013, après rapport des commissaires aux comptes.

L'affectation des résultats de l'exercice est décidée comme suit :

- affectation du résultat 2013 en réserve : 2 852 741,83€

Les provisions sont arrêtées comme suit :

- provision pour risques et charges de personnel : 332 714€
- provision pour dépréciation des parts détenues dans la filiale : 350 000€
- provision pour dépréciation des créances douteuses : 850 000€

Dijon, le 28 mars 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement